



Cession d'une impasse par la mairie

Par **celinie**, le **16/05/2008** à **22:59**

bonjour,

je viens d'acquérir une maison de village située dans une impasse.

Le conseil municipal de la mairie a "décidé le principe de cession partielle de cette impasse au profit de l'ancien propriétaire" contre une certaine somme.... J'ai en ma possession ce document qui date du 16 février 1990...

l'ancien propriétaire n'a pas fait les démarches jusqu'au bout et je souhaite aujourd'hui poursuivre ces démarches afin d'acquérir cette impasse.

Lorsque je me suis renseigné à la mairie j'ai eu plusieurs versions : une m'annonce qu'il est trop tard et que cette offre n'était valable que pour l'ancien propriétaire, l'autre m'assure qu'on ne peut revenir sur une telle décision et que la mairie doit me vendre cette impasse....

Ma question est : Est-ce que la mairie peut me refuser cette cession? Quels sont mes recours si elle a le droit de ne plus céder cette impasse?

Merci de bien vouloir m'éclairer sur mes droits.

cordialement

celinie